



OBJET : FINANCES - AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER CERTAINES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA VILLE

VU le Code Général des collectivités territoriales et, notamment, son article L.1612-1,

VU l'avis rendu par la Commission des finances et des ressources humaines dans sa séance du 27 novembre 2024,

CONSIDÉRANT l'intérêt public local qui s'attache à ce que certaines dépenses d'investissement puissent être engagées, liquidées et mandatées avant que le budget de l'année 2025 ne soit voté,

CONSIDÉRANT que les crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2024 après décisions modificatives aux chapitres 10, 20, 21, 204, s'élevaient à 3 039 626,01 €, le quart arrondi à l'euro inférieur étant de 759 906,00 €,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré à la majorité **Pour : 16** (Monsieur Cédric AOUN, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Hakan KARACIGER, Madame Christèle DIDIERJEAN, Madame Fabienne TANTI, Monsieur Christophe MARGAT, Monsieur Julien SAUVE, Madame Catherine EVANO, Madame Mélody SENAT, Monsieur Jonas MAURY, Madame Frédérique BROCHOT-MAHER) ; **Contre : 14** (Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Florent BEQUIGNON, Madame Amandine BENOIST, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Madame Sophie FONTAINE, Madame Valérie LENORMAND, Madame Elisabete RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Monsieur Fernando MENDES, Madame Pamela BUQUET-MAIRE),

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater avant le vote du budget 2025 les crédits d'investissement ci-après :

CHAPITRE	BP 2024	OUVERTURE PAR ANTICIPATION PROPOSEE (arrondi à l'euro inférieur)	OBSERVATIONS
10 – Dotations	20 000 €	5 000,00 €	Taxes d'aménagement
20 - Immobilisation incorporelles	289 497 €	72 374,00 €	Renouvellement des logiciels annuels et antivirus Frais d'études liés aux travaux.
21- Immobilisation corporelles	2 266 129,01 €	566 532,00 €	Début de la phase 1 de la restauration de l'église Saint Martin (300 000 €). Sécurisation des ERP et des bâtiments (80 000 €). Climatisation et pompe à chaleur à la maison de santé (40 000 €). Travaux d'étanchéité de la salle Zardjian et de la verrière Chatelaines (75 000 €). Travaux de voirie, acquisition de matériel technique, matériel espaces verts et sécurisation des bâtiments communaux et scolaires (toitures...), acquisition de matériel informatique, acquisition de matériel de cuisine, four... (71 532 €)
204 – Subvention d'équipement versées	449 000,00 €	112 250,00 €	Attributions de compensation, surcharge foncière, subventions communales aux usagers (devantures, vidéo protection)
27 – Autres immobilisations financières	15 000 €	3 750,00 €	Préfinancement
TOTAL	3 039 626,01 €	759 906,00 €	

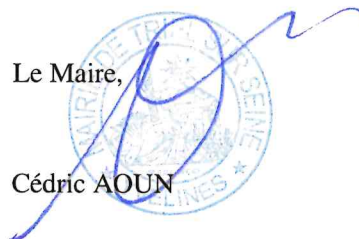
Accusé de réception en préfecture
N°20241223-N202412DEL315-DE
Date de télétransmission : 03/01/2025
Date de réception préfecture : 03/01/2025

ARTICLE 2 : DE S'ENGAGER à voter au budget 2025, les sommes correspondantes aux différents chapitres concernés.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Cédric AOUN



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
078-217806249-20241223-N202412DEL315-DE
Date de télétransmission : 03/01/2025
Date de réception préfecture : 03/01/2025